

**Commune
de AZÉ
41100**

(Loir-et-Cher)

Date de la convocation
02/11/2022

En exercice	Présents	Votants
14	12	13

OBJET DE LA
DELIBERATION
N° 2022-51

Demande de subvention au
titre de la DSIL ou de la
DETR 2023 pour la maison de
santé pluriprofessionnel
Barillet multisite Azé

Séance du 10 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix du mois de novembre à 19 heures, 30 le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : : Mesdames BIGOT Valérie, BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine, RENOU Christelle

Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric,

Absents excusés : M. TYTGAT Loïc qui a donné pouvoir à Mme GUILLOU

Absent non excusé : M. MARCO Benjamin,

Mme Martine JOLY-LAVRIEUX a été désignée secrétaire de séance ;

Madame BOULAY Maryvonne, Maire, informe que la commune peut obtenir une subvention au titre de la DETR (dotation d'équipements des Territoires Ruraux) ou de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) auprès des services de la Préfecture pour le projet suivant :

- Au titre du volet Services au public en milieu rural : construction d'une maison de santé pluriprofessionnel Barillet multisite Azé

Les devis estimatifs pour ces achats sont de :

- Pour la maîtrise d'œuvre : 43 750.00 € HT
- Pour les travaux de VRD (voirie et réseaux divers) : 10 000.00 € HT
- Pour les travaux de construction : 486 000 € HT
- Pour les frais divers : 2 200.00 € HT
- Pour les autres dépenses (mobiliers) : 20 000 € HT
- Pour les imprévus : 20 000.00 € HT
- Pour l'assurance dommages ouvrages : 15 000.00 € HT

Soit un total estimatif de 596 950.00 € HT soit 716 340.00 € TTC.

Le taux de subvention est de 20 à 50 %. Ce dossier a été fléché au titre du CRTE (contrat de relance et de transition écologique) en 2021. A ce titre, notre dossier a été classé prioritaire et devrait pouvoir bénéficier d'une subvention de 50%. Mme le Maire propose de demander 50% de subvention du montant total HT de ces travaux qui s'élèvent à 596 950.00 HT, soit une subvention d'un montant de 298 475.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres présents,

DECIDENT :

- > d'autoriser Madame le Maire à inscrire ce projet : au titre du volet Services au public en milieu rural : construction d'une maison de santé pluriprofessionnel Barillet multisite Azé

> de demander auprès des services de la préfecture l'octroi d'une subvention au taux le plus fort pour la réalisation de ce projet au titre de la DETR ou de la DSIL 2023.

➤ d'autoriser le Maire à faire les dé services concernés.

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le

ID : 041-214100109-20221110-2022_51-DE



Déposé en ligne le 17/11/2022

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

BOULAY Marvonne

Le secrétaire de séance

JOLY-LAVRIEUX Martine